

FORMATION

CONGE POUR INVALIDITE TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)

Format d'intervention



E-learning

Votre secteur d'activité

S Santé **M** Médico-Social

T Territorial

Vous êtes

Personnel des services des ressources humaines (assistant(e), gestionnaire et responsable)

Date et lieu



Environ 3 heures

Tarifs



325€ (1 à 5 apprenants) puis tarif dégressif

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Connaître** les bases juridiques du CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service)
- **Gérer** une demande d'accident de service / trajet ou de maladie professionnelle
- **Mettre en œuvre** la procédure liée à l'imputabilité au service

PRÉREQUIS

Connaitre la réglementation en matière d'accident et maladie.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cours en ligne, quiz, annexes documentées.

MODALITES TECHNIQUES

Formation accessible depuis notre plateforme e-learning avec une simple connexion Internet. Navigateur de référence : Google Chrome.

Contact technique :

formation.rrh@relyens.eu

Tel : 02.48.48.12.37

PROGRAMME

1- Le CITIS c'est quoi ?

2 - Les différents risques professionnels et leurs définitions

3 - Les règles de procédure du CITIS

4 - Conclusion

EVALUATION

Des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances, et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation.



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15 - www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès du Préfet de région

Référence OV58

